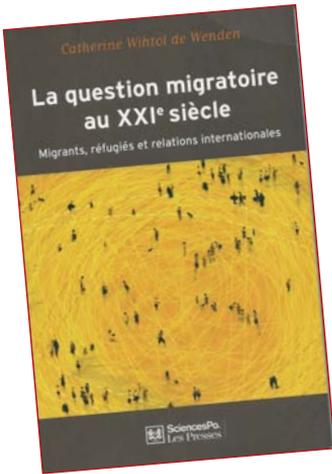


# La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle

## Migrants, réfugiés et relations internationales



*Les migrations internationales sont devenues un enjeu majeur du XXI<sup>e</sup> siècle* (p. 13). Elles se sont internationalisées en ce sens que la plupart des pays sont devenus pays de départ ou pays d'arrivée ou encore pays de transit, et même parfois les trois à la fois ! Mais pour l'essentiel elles tournent autour de plusieurs grands pôles régionaux : pays du Golfe, monde russe, Europe, Amérique du Nord. Cette mobilité est contrôlée et des murs physiques, légaux, culturels se dressent. Ils ne peuvent empêcher que de plus en plus de personnes s'installent dans la mobilité et dans un provisoire qui dure.

Ces réseaux transnationaux sont autant de défis à l'État-nation qui peine à contrôler ses frontières et voit sur son sol des personnes qui ne sont pas ses ressortissants. *La relation entre population, territoire et monopole du pouvoir est remise en cause* (p. 82). Des ethnies, des tribus, des diasporas, des minorités se constituent en peuples internationaux. *Un monde multicentré se superpose au monde stato-centré* (p. 118).

La double nationalité s'étend et on s'interroge pour savoir jusqu'où permettre à des non-nationaux d'avoir accès à la citoyenneté dans le pays où ils résident. *La dissociation entre nationalité et citoyenneté est l'un des changements les plus importants apportés par l'immigration et par l'Europe* (p. 134). Le droit d'asile est de plus en plus restreint par des États qui sont pris entre des exigences souverainistes ou sécuritaires et les droits de l'homme, qu'ils bafouent souvent.

Une gouvernance mondiale des migrations se met timidement en place. Elle re-

cherche un accord gagnant-gagnant pour les États d'accueil, les États d'origine et les migrants. Les États les plus riches traînent les pieds. La Convention des Nations Unies sur le droit des travailleurs migrants rédigée en 1990 et entrée en vigueur en 2003 n'a été signée que par 42 États, tous du Sud. Une coopération multilatérale semble indispensable pour que le droit à migrer devienne effectif. Actuellement, les personnes des pays riches ont seules le droit de circuler quand les autres sont assignées à résidence.

*Dans un monde que l'on peut qualifier de liquide* (p. 243) ce petit livre nous invite à voir plus loin que notre nez.

**Frère François MARCHAL**

Prieuré Saint Bernard  
Crancey (Aube)

La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle, par Catherine Wihtol de Wenden. Les Presses de Sciences Po 2010. Directrice de recherche au CNRS et enseignante à Sciences Po, Catherine Wihtol de Wenden est aussi l'auteur du petit "Atlas mondial des migrations" Éditions Autrement 2009.